

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres du Conseil supérieur de l'Education permanente

A.Gt 17-07-2015

M.B. 27-08-2015

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 17 juillet 2003 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'Education permanente, modifié par les décrets du 17 décembre 2003, 1^{er} juillet 2005, 20 juillet 2006, 7 décembre 2007, 24 octobre 2008, 19 octobre 2007, 31 mai 2012 et 18 décembre 2014;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 septembre 2009 relatif au Conseil supérieur de l'Education permanente;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 mars 2010 portant désignation des membres du Conseil supérieur de l'Education permanente, modifié par les arrêtés du 13 juin 2013 et du 25 avril 2014;

Considérant que l'article 29 du décret du 17 juillet 2003 fixe à cinq ans la durée du mandat des membres qui représentent les associations reconnues à durée indéterminée et à deux ans la durée du mandat des membres représentant les associations reconnues à titre transitoire;

Que, dès lors, l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 mars 2010 portant nomination des membres du Conseil supérieur de l'Education permanente a cessé de produire ses effets au 17 mars 2015, et qu'il convient de procéder au renouvellement des membres du Conseil;

Considérant l'appel à candidatures lancé le 22 décembre 2014 auprès des associations visées à l'article 29, alinéa 1^{er}, du décret du 17 juillet 2003 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'Education permanente;

Considérant que les candidats disposent de la qualité nécessaire pour être désignés comme membres du Conseil supérieur de l'Education permanente;

Sur proposition de la Ministre ayant l'Education permanente dans ses attributions;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - § 1^{er}. Sont désignés membres du Conseil supérieur de l'Education permanente pour un mandat de 5 ans :

1° en qualité de représentants de Mouvements :

- M. Frédéric LIGOT comme membre effectif pour l'ASBL Centre d'Information et d'Education populaire et M. Fabrice EEKLAER comme membre suppléant pour l'ASBL Centre d'Information et d'Education populaire;

- Mme Hafida BACHIR comme membre effectif pour l'ASBL Vie Féminine et M. Jean-Michel CHARLIER comme membre suppléant pour l'ASBL Equipes Populaires;

- M. Philippe ANDRIANNE comme membre effectif pour l'ASBL ENEO et Mme Brigitte LAURENT comme membre suppléant pour l'ASBL Action Chrétienne Rurale des Femmes;

- Mme Anne-Marie ANDRUSYSZYN comme membre effectif pour



l'ASBL Centre d'Education populaire André Genot et Mme Anne BINET comme membre suppléant pour l'ASBL Centre d'Education populaire André Genot;

- M. Renaud BELLEN comme membre effectif pour l'ASBL GSARA et Mme Mélodie BODSON comme membre suppléant pour l'ASBL GSARA;

- Mme Noémie Van ERPS comme membre effectif pour l'ASBL Femmes prévoyantes socialistes et Mme Rebecca LEJEUNE comme membre suppléant pour l'ASBL Femmes prévoyantes socialistes;

- Mme Dominique SURLÉAU comme membre effectif pour l'ASBL Présence et Action culturelles et M. Denis DARGENT comme membre suppléant pour l'ASBL Présence et Action culturelles;

- M. Benoît VAN DER MEERSCHEN comme membre effectif pour l'ASBL Centre d'Action Laïque et Mme Cécile PARTHOENS, comme membre suppléant pour l'ASBL Centre d'Action Laïque :

- Mme Sylvie PINCHART comme membre effectif pour l'ASBL Lire et Ecrire et Mme Frédérique LEMAITRE comme membre suppléant pour l'ASBL Lire et Ecrire;

2° en qualité de représentants d'associations reconnues à durée indéterminée au minimum dans l'axe 1 :

- Mme Laurence BLESIN comme membre effectif pour l'ASBL Formation Education Culture et M. Philippe BODART comme membre suppléant pour l'ASBL ALTEO (Mouvement social des personnes malades, valides et handicapées);

- Mme Carole DRUEZ comme membre effectif pour l'ASBL Action et Recherche Culturelles et M. Raphaël PARE comme membre suppléant pour l'ASBL Action et Recherche Culturelles;

- M. Marc FICHERS comme membre effectif pour l'ASBL Nature et Progrès et M. Jean REILAND comme membre suppléant pour l'ASBL Les Amis de la Terre;

- M. Thierry DEMANET comme membre effectif pour l'ASBL Ecovie et M. Christian BOUCQ comme membre suppléant pour l'ASBL Etopia;

- Mme Thérèse KEMPENEERS comme membre effectif pour l'ASBL Association francophone d'aide aux handicapés mentaux et Mme Cécile RASSINFOSSE comme membre suppléant pour l'ASBL Fédération francophone des Sourds de Belgique;

- M. Sylvain ETCHEGARAY comme membre effectif pour l'ASBL Ligue libérale des Pensionnés et Latifa AIT-BAALA comme membre suppléant pour l'ASBL Institut libéral de formation et d'animations culturelles;

- M. Christian DEKEYSER comme membre effectif pour l'ASBL Inter Environnement Bruxelles et Mme Magdeleine WILLAME BOONEN comme membre suppléant pour l'ASBL CFEP;

3° en qualité de représentants d'associations reconnues à durée indéterminée au minimum dans l'axe 2 :

- M. Serge NOEL comme membre effectif pour l'ASBL Centre socialiste d'éducation permanente et M. Jean-Luc MANISE comme membre suppléant pour l'ASBL Centre socialiste d'éducation permanente;

- M. Geoffroy CARLY comme membre effectif pour l'ASBL Centre d'entraînement aux méthodes actives et Jean-Luc DEGEE comme membre suppléant pour l'ASBL Peuple et Culture;

4° en qualité de représentants d'associations reconnues à durée indéterminée au minimum dans l'axe 3.1° :

- M. Daniel SOUDANT comme membre effectif pour l'ASBL Clara et Mme Eve Mathieu comme membre suppléant pour l'ASBL Clara;

- Mme Christine KULAKOWSKI comme membre effectif pour l'ASBL Centre bruxellois d'action interculturelle et M. Olivier BALZAT comme

membre suppléant pour l'ASBL Collectif Alpha;

5° en qualité de représentants d'associations reconnues à durée indéterminée au minimum dans l'axe 3.2 :

- M. Daniel BONVOISIN comme membre effectif pour l'ASBL Média Animation et M. Paul DE THEUX comme membre suppléant pour l'ASBL Média Animation;

- Mme Axelle FISCHER comme membre effectif pour l'ASBL Commission Justice et Paix et M. Jean-Paul CHABALLE comme membre suppléant pour l'ASBL Vivre Ensemble Education;

- M. Jean BLAIRON comme membre effectif pour l'ASBL Réalisation Téléformation Animation et M. Vincent DE COORBYTER comme membre suppléant pour l'ASBL CRISP (Centre de Recherche et d'Information sociopolitiques);

6° en qualité de représentants d'associations reconnues à durée indéterminée dans l'axe 4 :

- Mme Florence LEBAILLY comme membre effectif pour l'ASBL Espace Seniors, et M. Philippe HENSMANS comme membre suppléant pour l'ASBL Amnesty International;

- Mme Anne SPITALS comme membre effectif pour l'ASBL Fédération des centres de planning familial des FPS et Mme Christine BOURDEAUDUCQ comme membre suppléant pour l'ASBL Association Socialiste de la Personne Handicapée;

§ 2. Sont nommés membres du Conseil supérieur de l'Education permanente pour un mandat de deux ans, en qualité de responsables d'associations transitoirement reconnues :

- Mme Christine MAHY comme membre effectif pour l'ASBL Réseau wallon de Lutte contre la Pauvreté et Mme Elise JACQUEMIN comme membre suppléant pour l'ASBL Réseau wallon de Lutte contre la Pauvreté;

- Mme Emmeline ORBAN comme membre effectif pour l'ASBL Plate-forme francophone du Volontariat et Mme Gaëtane CONVENT comme membre suppléant pour l'ASBL Plate-forme francophone du Volontariat;

- M. Dieudonné KABONGO comme membre effectif pour l'ASBL Tshintu et M. Victor KADIMA comme membre suppléant pour l'ASBL Tshintu.

Article 2. - Mme Sylvie PINCHART est désignée en qualité de Présidente.

Article 3. - Sont désignés en qualité de Vice-présidents :

- M. Renaud BELLEN;
- M. Frédéric LIGOT;
- M. Daniel SOUDANT;
- M. Thierry DEMANET.

Article 4. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 mars 2010 portant nomination des membres du Conseil supérieur de l'Education permanente est abrogé.

Article 5. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Article 6. - La Ministre ayant l'Education permanente dans ses compétences est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 17 juillet 2015.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

La Vice- Présidente et Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance,

Mme J. MILQUET

